



Commune d'Autigny

Procès-verbal de l'Assemblée communale du 7 mai 2013

Les citoyens et citoyennes de la commune d'Autigny sont convoqués en assemblée communale **le mardi 7 mai 2013, à 20 heures, à la halle polyvalente.**

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 12 décembre 2012 (ce PV ne sera pas lu ; il pouvait être consulté durant les heures d'ouverture du bureau communal ou sur le site internet www.autigny.ch)
2. Comptes 2012
 - a. Présentation
 - b. Rapport de l'Organe de révision
 - c. Rapport de la Commission financière
 - d. Approbation
3. Budget des investissements
 - a. Eaux usées, mise en séparatif de la route de St-Garin
 - b. Aménagement d'un trottoir sur la route de St-Garin
 - c. Aménagements des berges de la Glâne
4. Admission de la commune de Corpataux-Magnedens dans l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux des bassins versants de la Glâne et de la Neirigue (AEGN)
5. Information sur les plans des fusions
6. Divers

Convocation

Publication dans la feuille officielle no 17
Affichage au pilier public
Envoi d'une circulaire en tous-ménages
Bulletin d'informations communales no 145 de janvier 2013 à avril 2013

Président

Monsieur Martin Wettstein, syndic
Madame Dominique Haller Sobritz, vice-syndique
Monsieur Daniel Bovet, conseiller communal

Monsieur Philippe Chassot, conseiller communal
Monsieur André Maradan, conseiller communal
Monsieur Olivier Marchon, conseiller communal
Monsieur Yvan Sapin, conseiller communal

Secrétaire Madame Sabine Barras, secrétaire communale

Scrutateurs M. Nicolas Huguenot, tables 1 et 2
M. Andrew Pywell, tables 3 et 4 et table du Conseil communal

Votes Les votes se passent en principe à main levée, mais peuvent avoir lieu en bulletins secrets si 1/5 des membres présents le demandent.

Excusés MM. Jacques Berset, Jérôme Raemy, Christian Huguenot et Johan Vonlanthen

Membres présents 39 citoyens(nes) habilités à voter

M. Martin Wettstein ouvre l'assemblée communale en souhaitant aux participants, de la part du Conseil communal, la plus cordiale bienvenue.

Il rappelle que seules les personnes éligibles au niveau communal ont le droit de prendre la parole durant la présente assemblée, que cette dernière sera enregistrée afin de faciliter la tâche de la secrétaire et que conformément à l'art. 12 du RLCo, la bande-son sera effacée suite à l'approbation du PV par la prochaine assemblée communale. Ce PV sera visible sur le site internet de la commune dès sa rédaction.

M. Martin Wettstein présente l'ordre du jour à l'assemblée qui n'a aucune remarque à émettre.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2012

Comme annoncé dans le bulletin communal, et dans la circulaire tous-ménages, et conformément à l'art. 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le procès-verbal du 11 décembre 2012 ne sera pas lu ; il était à disposition au secrétariat communal, ainsi que sur notre site internet. L'assemblée n'a pas de remarque à émettre.

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2012 est approuvé à l'unanimité.

2. Comptes 2012

M. Martin Wettstein informe l'assemblée que les comptes 2012 clôturent avec un déficit de CHF 141'774.73. Ce résultat que l'on peut aisément qualifier de catastrophique est uniquement dû à la diminution des recettes fiscales sur le revenu des personnes physiques. En tant que contribuable, vous pouvez, à juste titre, vous poser la question si le montant porté au budget 2012 était correct, ce que nous pouvons affirmer. Le service cantonal des contributions nous communique, lors de la période de l'établissement des budgets, le montant effectivement encaissé trois ans auparavant, en l'occurrence en 2008, en nous indiquant l'évolution (positive ou négative) que les communes pouvaient prévoir. C'est exactement ce montant, attesté par l'organe de révision et par le service des communes, qui a été porté au budget. Par contre, le montant encaissé était simplement nettement inférieur, soit de 18,45% ou CHF 256'585.--. Heureusement que pendant ce temps, les charges ont été maîtrisées. Nous allons maintenant parcourir les comptes, et je vous donnerai quelques explications supplémentaires.

Le total du chapitre « Administration » présente un total de charges de CHF 334'299.55 pour des produits de CHF 101'234.75. Dans le poste « Administration communale », à savoir principalement la rémunération du Conseil communal, le total est inférieur au montant du budget de CHF 3'803.05. Le poste « Administration générale » présente un total de charges de CHF 274'402.60 pour des produits de CHF 79'226.--. Le dépassement du compte « Frais administratifs » concerne la cotisation que la commune a versée à la Cité de l'énergie dans le cadre du travail d'évaluation en cours pour obtenir le label « Cité de l'énergie ». Cette évaluation nous permettra dans un proche avenir de réaliser des économies d'énergie et de coût. Le total du chapitre « Ordre public » présente un total de charges de CHF 68'150.20 pour des produits de CHF 28'392.85. La participation aux frais de la Justice de paix tient compte du coût de fonctionnement de la nouvelle structure à Rosé ainsi que du rattrapage de frais de l'ancienne structure à Lentigny. Nous espérons que maintenant les coûts seront stabilisés. Le poste « Police du feu » présente un total de charges de CHF 41'512.45 pour des produits de CHF 28'378.65. A noter que nous avons encaissé un montant supérieur pour la location du local du feu sous la halle polyvalente, mais que ce produit ne figurera plus à l'avenir car le nouveau local de Chénens est en fonction. Aucun montant ne figure dans le compte « Contributions de remplacement abris PC » car l'encaissement des places n'est plus effectué par la commune. Le total du chapitre « Enseignement et formation » présente des charges de CHF 904'311.05 pour des produits de CHF 97'412.70. Le compte « Salaire surveillance des enfants » concerne le salaire d'une personne que nous avons dû engager car, d'après la loi scolaire, les enfants sont sous la surveillance des maîtres pendant 10 minutes après la fin des classes. Les enfants partant pour Chénens devaient attendre le bus plus de 10 minutes et par conséquent étaient sans surveillance. Les enseignants ayant refusé d'effectuer cette surveillance, sous prétexte que cela ne fait pas partie de leur devoir, la commune a dû engager une personne pour environ 15 minutes par jour. Le total du poste « Accueil extra-scolaire » se monte à CHF 36'698.90. L'équilibre de ce poste est atteint grâce à la subvention cantonale. Nous devons par contre nous attendre, les années prochaines, à avoir une augmentation des charges ou plutôt une diminution des recettes. M. Wettstein rappelle que ce poste est nouveau, suite à l'entrée en vigueur de la loi sur l'accueil extra-scolaire depuis le 1^{er} janvier 2013. Afin d'offrir une solution aux parents, la commune a ouvert cet accueil au début de l'année scolaire, ce qui était plus logique pour leur organisation professionnelle. Le total du chapitre « Culture et loisirs » s'élève à CHF 111'151.15 pour des produits de CHF 30'834.05. L'augmentation de la participation communale aux frais du conservatoire est due au fait que le nombre d'enfants d'Autigny qui suivent des cours

de musique au conservatoire a augmenté. Le total du poste « Sport » s'élève à CHF 87'658.05 pour des produits de CHF 30'834.05. Il est important de noter que l'amortissement obligatoire pour la halle de CHF 44'813.-- est imputé dans d'autres comptes car, d'après la comptabilité, la halle est amortie. Elle n'est toutefois pas amortie du point de vue de la comptabilité tenue par le service des communes. Le total du chapitre « Santé » s'élève à CHF 235'883.80 pour des produits de CHF 17'273.80. La commune n'a aucune emprise sur ces charges liées. Le total du chapitre « Affaires sociales » s'élève à CHF 312'579.20 pour des produits de CHF 15'781.60. Il est heureux de constater que les frais d'accueil de la petite enfance ont été inférieurs au budget, mais ce sont des charges non maîtrisables car nous devons subventionner les parents qui utilisent ce service. Le total du poste « Aide sociale » s'élève à CHF 130'810.35 pour des produits de CHF 11'023.60. La commune a dû verser une somme supplémentaire au Service social de Sarine Ouest tout comme les autres communes participant à ce service. Le service était en manque de liquidités dû essentiellement à l'augmentation de cas d'assistance et au retard des remboursements du canton. A titre de comparaison, le nombre de cas traités par le Service social de Sarine Ouest est passé de 140 en 2011 à 173 en 2012. Le total du chapitre « Transports et communications » présente un total de charge de CHF 188'707.25. Les coûts ont été relativement bien maîtrisés compte tenu de l'hiver rigoureux en 2011-2012 et précoce en 2012-2013. Le total du chapitre « Protection – Aménagement de l'environnement » présente des charges de CHF 234'843.25 pour des produits de CHF 254'208.53. Le poste « Approvisionnement en eau » est équilibré, comme le veut la loi, et le Conseil communal a eu l'occasion d'attribuer un montant de CHF 12'447.80 à la réserve, ceci grâce à des frais d'entretien inférieurs au budget et à un encaissement plus élevé pour la vente d'eau, la location des compteurs et les abonnements. Le total du poste « Protection des eaux » présente un total de charges de CHF 78'881.75 pour des produits de CHF 118'481.73. Un remboursement de l'AEGN a été enregistré. En effet, suite à l'entrée de la commune de Cottens dans l'association, la fiduciaire en charge de la révision des comptes a proposé d'épurer les comptes de l'AEGN et de rembourser à ses membres fondateurs les réserves pour ainsi partir avec une nouvelle situation. Ce montant concerne des réserves accumulées au fil des années ainsi que le remboursement de la TVA. Le poste « Ordures ménagères » présente un total de charges de CHF 71'216.25 pour des produits de CHF 54'910.30. Il a été constaté une nette augmentation des frais de ramassage mais une diminution des ventes de vignettes, ce qui est surprenant. Le Conseil communal examinera la situation afin de trouver des solutions. Il est toutefois important de noter que le coût du ramassage des objets encombrants a augmenté, tout comme les incivilités de certains citoyens lors de ces matinées. M. Wettstein rappelle qu'il est considéré comme objet encombrant « tout objet qui ne rentre pas dans un sac poubelle ». Alors, lorsque l'on voit des gens arriver avec des sacs poubelles aux récoltes d'encombrants, il y a des questions à se poser. Il rappelle également que les charges doivent être couvertes à hauteur de 70 % au minimum. M. Wettstein présente le chapitre « Finances et impôts ». L'unique raison du déficit provient de l'encaissement inférieur des impôts sur le revenu. Si le chiffre communiqué par le Service cantonal des contributions avait été encaissé, les comptes afficheraient un bénéfice de CHF 115'000.-. L'explication la plus probable est celle que les propriétaires ont profité de bas taux d'intérêts pour réaliser des travaux déductibles fiscalement. Il est très difficile pour la commune d'anticiper les baisses de la fiscalité. Les avis de taxation arrivent tout au long de l'année et il suffit que ceux qui nous parviennent en fin d'année présentent des différences conséquentes en faveur des contribuables pour que la commune doive procéder à des remboursements importants. En ce qui concerne les impôts spéciaux, ils ont également été inférieurs d'environ CHF 30'000.--. La pratique pour l'évaluation est la même depuis au moins 10 ans à savoir la moyenne des 5 dernières années. Concernant l'intérêt des dettes, le montant est supérieur principalement par le fait que la commune

a plus utilisé la limite de crédit auprès de la BCF ainsi que celle du compte courant de l'Etat. En guise de conclusion, le déficit se monte à CHF 141'774.73.

M. Martin Wettstein présente ensuite le compte des investissements. L'assainissement de la butte de tir est pour le moment en stand-by. Le dossier mensuration et abornement suit son cours. L'aménagement du local du feu, dans l'ancien bâtiment Funéris est maintenant terminé. La participation communale a été légèrement inférieure au budget de CHF 1'608.10. MW profite de remercier la commission de bâtisse et les délégués des trois communes de l'ACC pour leur travail. Les pompiers ont désormais un outil de travail respectant les normes Frifire. L'assainissement de la décharge des Glières ne devrait pas nous procurer de dépenses supplémentaires. La révision du PAL, comme mentionné dans le bulletin communal, est en pleine phase de travail. La Commission d'aménagement du territoire s'est rencontrée à plusieurs reprises avec les urbanistes. Pour 2012, le total des investissements s'est élevé à CHF 125'745.05. Il relève ensuite que la dette par habitant a augmenté à CHF 4'487.55.

L'assemblée n'ayant pas de question, **M. Martin Wettstein** cède la parole à **Mme Laurence Charrier**, Présidente de la Commission financière pour la lecture du rapport de l'organe de révision, soit la fiduciaire Sorefisa SA, puis celui de la Commission financière.

Rapport de révision sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012 par la fiduciaire Sorefisa SA

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, comptes de fonctionnement, comptes d'investissement, engagements hors bilan) de la Commune d'Autigny pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012. La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil communal alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualifications et d'indépendance. Notre révision a été effectuée selon les normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la tenue des comptes dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion. Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi. Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Rapport de la Commission financière

La révision des comptes communaux 2012 a été effectuée par la société Sorefisa SA. Les membres de la Commission financière, le Conseil communal ainsi qu'un représentant de la société fiduciaire se sont rencontrés le mardi 23 avril 2013. Lors de cette séance, nous avons pris connaissance du rapport de révision présenté selon le formulaire d'audit officiel, et examiné les comptes de l'année 2012. Le compte de fonctionnement 2012 se solde avec un déficit de CHF 141'774.73. Ce déficit ne résulte pas d'un dépassement de budget mais de rentrées fiscales inférieures aux prévisions. Il est à noter que les

charges ont été bien maîtrisées avec un total inférieur au budget. Dans son analyse, le représentant de Sorefisa SA a relevé la même origine du déficit. En ce qui concerne le compte d'investissement 2012, le plus gros investissement a été l'aménagement du local du feu. Le montant prévu dans le budget n'a pas été dépassé. En conclusion, nous remercions le Conseil communal, ainsi que Mme Chantal Gobet, boursière communale, pour leurs précieux engagements et l'excellent travail fourni tout au long de l'année 2012. La Commission financière invite la présente assemblée à approuver les comptes de fonctionnement et d'investissements de l'exercice 2012.

Acceptation des comptes 2012

oui : 31 voix non : 0 voix abstention : 0 voix

Les comptes 2012 sont approuvés.

3. Budget des investissements 2013

a. Eaux usées, mise en séparatif de la route de St-Garin

M. Yvan Sapin rappelle que comme déjà exposé lors des assemblées précédentes, les collecteurs d'eaux usées et claires sont principalement unitaires. L'étude du PGEE (plan général d'évacuation des eaux) prévoit un investissement total de CHF 3'000'000.-- étalé sur plusieurs années. L'étape proposée à cette assemblée est importante pour la STEP qui traite trop d'eaux claires ainsi que pour notre commune car elle améliorera en notre faveur la clé de répartition des frais d'exploitation de la l'AEGN. En effet, la nouvelle clé sera calculée sur la base de surcharge des eaux claires. Ce nouveau collecteur est prévu de la route des Champs Montants à la croisée de la route de Cottens. Le coût global de l'investissement, y compris CHF 100'000.-- concernant l'enrobée de la chaussée, se monte à CHF 403'920.--. La couverture se fera par l'emprunt à un taux de 3 % et l'amortissement sera de 4 % sans nouvelles charges induites.

L'assemblée n'a pas de question.

b. Aménagement d'un trottoir sur la route de St-Garin

M. Daniel Bovet explique que le Conseil communal a trouvé judicieux d'intégrer à la réfection des collecteurs d'eau, et par conséquent à la rénovation de la route, la construction d'un trottoir. Cette route est très fréquentée et peu sécurisée. Le trottoir est prévu de l'ancienne poste à la chapelle de St-Garin, sur le côté droit de la route. Ne pouvant déplacer certains murs situés au bord de cet axe, des rétrécissements de chaussée seront ainsi intégrés au niveau de l'ancienne poste ainsi qu'au niveau de la propriété de la famille Gérald et Cécile Huguenot. Ils joueront ainsi aussi le rôle de modérateurs de vitesse. Le coût de cet investissement se monte à CHF 137'500.--. La couverture se fera par l'emprunt à un taux de 3 %, l'amortissement sera de 3 %, sans nouvelles charges induites.

M. Martin Wettstein précise que le total des emprises se monte à 124 m². Il rappelle également qu'il s'agit de deux investissements distincts mais que le souhait du Conseil communal est de mener à bien les deux. Cela n'aurait, en effet, aucun

sens de construire le trottoir et de casser la route définitivement dans quelques années pour faire les collecteurs.

Questions :

M. Daniel Chablais demande pourquoi est-ce que le trottoir s'arrête à la chapelle.

M. Martin Wettstein explique qu'il s'agit d'une question de coûts. La première variante étudiée se montait à plus de CHF 200'000.--. Il a donc fallu limiter les coûts d'autant plus que les piétons peuvent emprunter un autre chemin.

M. Nicolas Huguenot souhaite savoir quelle mesure le Conseil communal va prendre pour que sa place ne serve pas d'évitement. Il craint que seul le marquage ne suffise pas et que les véhicules ne mordent sur sa propriété. Il souhaite que la route soit bien délimitée afin que les véhicules n'utilisent pas sa place.

M. Martin Wettstein répond que le bord de la route sera marqué en rouge et que les véhicules seront obligés de s'arrêter plus haut. Le Conseil communal prend toutefois note de sa remarque et informera l'ingénieur afin qu'il trouve une autre solution que le marquage en couleur.

M. Daniel Chablais demande où est-ce que les piquets rétractables sont prévus car il craint qu'ils ne gênent le déneigement.

M. Martin Wettstein l'assure qu'ils seront placés sur les rétrécissements et non sur la chaussée.

Mme Céline Vonlanthen : où est-ce que les passages pour piétons seront marqués ?

M. Martin Wettstein explique qu'aucun passage pour piétons n'est prévu pour l'instant et qu'il est très difficile d'obtenir auprès du canton l'autorisation d'en marquer car il faut respecter beaucoup de normes.

Mme Valérie Huguenot demande si une zone 30 km/h a été étudiée.

Martin Wettstein lui répond que le Conseil communal s'est renseigné à ce sujet. Il n'est pas possible de réaliser une zone 30 km/h pour seulement un tronçon. Ce doit être un concept global au niveau du village. Des rétrécissements ou modérateurs de trafic doivent être installés et les coûts seraient très élevés.

M. Fabrice Pichonnaz pense qu'il faudrait peut-être réaliser une réflexion globale dans le village. La sécurité des enfants est primordiale. Un panneau 30 km/h serait peut-être suffisant. Il n'y a pas forcément de gros investissements pour des zones à 30 km/h.

M. Martin Wettstein rappelle que seul un panneau ne suffit pas. Si des mesures sont effectuées et que le 30 km/h n'est pas respecté, il faudra investir dans d'autres projets de modérateurs de trafic. Il espère qu'un trottoir est suffisant pour sécuriser les piétons.

M. Nicolas Huguenot se renseigne s'il est prévu de construire des gendarmes couchés, marquages spéciaux ou autres aménagements qui pourraient engendrer du bruit.

M. Martin Wettstein répond par la négation. Il précise que cela avait été proposé lors de la dernière assemblée mais que le Conseil communal n'était pas favorable.

Mme Jacqueline Boschung relève que vu les comptes déficitaires, ce n'est peut-être pas raisonnable de réaliser un tel investissement.

M. Martin Wettstein explique que cet objet provient de la suite du PGEE et que vu l'état de la chaussée et le taux d'intérêt très bas, le Conseil communal a décidé de quand même proposer ces investissements. Il serait dommage de ne pas profiter de réaliser la mise en séparatif et refaire le goudron sans réaliser de trottoir.

M. Yvan Sapin précise que la commune n'est actuellement pas obligée d'assainir son PGEE mais que cela deviendra certainement obligatoire et qu'il est préférable de réaliser ces travaux en plusieurs fois.

M. Nicolas Schmoutz demande où en est l'élaboration du plan financier.

M. Martin Wettstein informe l'assemblée que le plan financier sera présenté lors de l'assemblée des budgets en décembre.

M. Fabrice Pichonnaz : Qu'en est-il des travaux du PGEE ?

M. Yvan Sapin répond qu'il reste pour environ 2 millions de travaux à effectuer.

M. Nicolas Schmoutz souligne qu'il serait utile que le plan financier soit présenté chaque année à l'assemblée.

M. Martin Wettstein explique que lors du changement du système comptable, notre fournisseur informatique devait nous fournir un programme. Ce dernier n'étant pas performant, le Conseil communal utilise encore un ancien fichier excel.

L'assemblée n'a plus de question.

c. Aménagement des berges de la Glâne

M. Martin Wettstein précise que ce projet concerne la commune car elle est responsable de l'entretien des berges de la Glâne. D'autre part, afin de rendre « constructibles » certains terrains, la commune doit mettre en place les aménagements nécessaires. Dans ce cas précis, nous devons participer à sécuriser les berges qui nous appartiennent, même si le cours d'eau est propriété de l'Etat. Au départ, le coût global s'élevait à CHF 195'000.--. Après le dépôt des offres pour le dossier « Secteur Scierie Berset » le coût a pu être abaissé à CHF 123'500.--. Les subventions se montent à CHF 76'570.--, la participation des propriétaires à CHF 19'570.--, la participation communale à CHF 27'360.—et l'investissement « au Té » à CHF 3'976.80. La couverture sera faite par l'emprunt à un taux de 3 %, un amortissement de 4 %, sans charges induites. M. Wettstein précise que la commune doit participer aux coûts selon l'article 27 de la loi sur les eaux al. 1 et 4, soit : les travaux d'aménagement, de réfection et d'entretien prévus par le plan directeur de

bassin versant sont exécutés par les communes dans le périmètre du bassin versant. Les travaux nécessités par la présence d'ouvrages ou d'installations sur les cours d'eau et les lacs sont exécutés par le ou la propriétaire de ces ouvrages ou installations. Etant donné que ces deux notions se côtoient, la solution de la clé de répartition a été adoptée. Cette clé a été proposée par la section des lacs et cours d'eau. Il est important de préciser que la commune doit mettre en place les infrastructures afin que les parcelles soient adaptées à la construction, sans ces travaux, plus aucune construction ne pourrait être réalisée dans le secteur, si la commune devait assainir le pont de la STEP uniquement, elle n'aurait pas droit aux subventions et le coût des travaux seraient plus élevés (CHF 40'000.--).

L'assemblée n'ayant pas de question, **M. Martin Wettstein**, cède la parole à **Mme Laurence Charrier**, pour la lecture du rapport de la Commission financière concernant ces trois investissements.

Le PGEE continue et avec lui la mise en séparatif des collecteurs d'eau de notre commune. Une nouvelle étape proposée est la mise en séparatif de la route de St-Garin pour un montant de CHF 403'920.--. Cet investissement permettra une réduction des charges facturées par l'AEGN. Pour le 2^{ème} investissement, profitant de l'ouverture de la route et de la construction des immeubles de la route du Cossey, le Conseil communal propose l'aménagement d'un trottoir pour un montant de CHF 137'500.--. Ces travaux sont une opportunité unique d'améliorer considérablement la sécurité sur un axe important de la commune. Le 3^{ème} investissement concerne l'aménagement des berges de la Glâne pour un montant à charge de la commune de CHF 27'360.--. Malgré des comptes 2012 négatifs, il nous semble essentiel de ne pas retarder des investissements importants pour notre commune. De plus, la charge financière de la commune ne sera pas fortement alourdie au vu des faibles taux d'intérêts. La Commission financière propose d'accepter ces investissements.

Vote de l'investissement relatif aux eaux usées, mise en séparatif de la route de St-Garin

oui : 38 voix non : 0 voix abstention : 1 voix

L'investissement relatif aux eaux usées, mise en séparatif de la route est accepté.

Vote de l'investissement relatif à l'aménagement d'un trottoir sur la route de St-Garin

oui : 37 voix non : 0 voix abstention : 2 voix

L'investissement relatif à l'aménagement d'un trottoir sur la route de St-Garin est accepté.

Vote de l'investissement relatif aux aménagements des berges de la Glâne

oui : 39 voix non : 0 voix abstention : 0 voix

L'investissement relatif aux aménagements des berges de la Glâne accepté.

4. Admission de la commune de Corpataux-Magnedens dans l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux des bassins versants de la Glâne et de la Neirigue (AEGN)

M. Yvan Sapin explique que comme nous l'avons déjà vécu avec la commune de Cottens, la commune de Corpataux demande son adhésion à l'AEGN qui en a accepté le principe moyennant le versement initial d'une participation d'entrée de CHF 550'000.--, une participation aux transformations de la STEP à raison de 6,461 %, aux frais de fonctionnement et d'investissements futurs à raison de 6,461 %. Cette admission est prévue au 1^{er} janvier 2015 pour autant que le 75 % des assemblées communales des communes membres l'acceptent. Le Conseil communal recommande d'accepter cette adhésion qui permet une meilleure dilution des frais de fonctionnement de l'AEGN.

Questions :

M. Albert Vonlanthen demande où en est le niveau des contenances.

M. Yvan Sapin répond que l'association vient d'investir 7 mios et que l'on peut sans problème absorber leurs eaux usées. Il précise également qu'il s'agit d'une commune dont les collecteurs sont entièrement en séparatif, ce qui est un gros avantage.

M. Alain Charrier : quelle est la réserve ? Certaines communes, comme Cottens, se développent tellement vite.

M. Yvan Sapin explique que c'est difficile à dire car beaucoup d'eaux claires arrivent encore à la STEP, ce qui sera corrigé au fur et à mesure.

M. Martin Wettstein rappelle que lors de la demande d'adhésion de Cottens, la STEP présentait une réserve équivalente à 10'000 habitants.

M. Daniel Chablais souhaite savoir si d'autres communes seraient intéressées à adhérer à l'association.

M. Yvan Sapin répond que c'est la dernière commune qui pouvait être intéressée.

L'assemblée n'a plus de question.

Vote de l'admission de la commune de Corpataux-Magnedens dans l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux des bassins versants de la Glâne et de la Neirigue (AEGN)

oui : 39 voix non : 0 voix abstention : 0 voix

L'admission de la commune de Corpataux-Magnedens dans l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux des bassins versants de la Glâne et de la Neirigue est acceptée.

5. Information sur les projets de fusion

M. Martin Wettstein relève que chaque citoyen a pu lire dans la presse que nous sommes à nouveau dans un processus de fusion. Il y a un décret financier qui encourage les fusions, à savoir CHF 200.-- par habitant. Durant la dernière législature, il avait présidé un groupe de travail dont la mission était d'examiner la possibilité de réaliser une étude de fusion au niveau de Sarine Ouest. Ce périmètre comprenait alors Avry, Matran, Neyruz, La Brillaz, Prez-vers-Noréaz, Noréaz, Ponthaux, Corserey, Cottens, Chénens et Autigny. D'entrée, les communes d'Avry et de Matran se sont retirées du projet sous prétexte que la fusion était incompatible avec le périmètre de l'Agglo. D'autres communes se sont prononcées contre, sous diverses raisons... L'étude de fusion avait donc été abandonnée, comme nous vous l'avions annoncé lors d'une assemblée communale. Le nouveau décret prévoit que ce sont les Préfets qui doivent encourager les fusions. Sur la base de ce constat, diverses solutions se sont dessinées sous l'impulsion du Préfet Ridoré. La solution préconisée par ce dernier est une fusion, telle que proposée par le groupe de travail 2008, mais sans la commune de Ponthaux. Cette proposition a été discutée avec l'ensemble des exécutifs communaux lors d'une séance avec le Préfet en date du 23 janvier 2013 et lors d'une conférence des Syndics de Sarine Ouest en date du 7 mars 2013. La position majoritaire du Conseil communal est que nous devons étudier un projet de fusion. Nous ne pouvons pas décernement dire que nous sommes contre une fusion sans l'avoir étudiée et surtout sans l'avoir soumise à l'assemblée communale. Nous nous devons d'étudier toutes les variantes, à savoir une grande ou petite fusion, ou pas du tout. Il ne s'agit pas de la variante imposée par le Conseil communal mais d'une variante étudiée par le Conseil communal, soumise par le Conseil communal, et décidée par l'assemblée communale. Il précise encore que cela ne se fera pas sans mal. Le 7 mars dernier, la position de Matran a été très claire. Ils sont opposés à une fusion de Sarine-Ouest. Une séance d'information va être organisée dès que le Conseil d'Etat aura approuvé le projet du Préfet. Une première date avait été agendée au 13 mai 2013, puis repoussée au 28 mai 2013, elle-même repoussée après la pause estivale. Les citoyens seront invités à y participer par tous ménages lorsque la date sera connue.

L'assemblée n'a pas de question.

6. Divers

Avant de céder la parole à l'assemblée, M. Martin Wettstein donne quelques informations sur la situation du pont de la Glâne. Le 6 mai 2013, une délégation du Conseil communal a participé à une séance avec la Fédération fribourgeoise des

entrepreneurs et le Service des ponts et chaussées. Cette séance s'est déroulée sans la présence des riverains et sans la presse. Autant le Canton que la FFE ne sont pas très contents de la médiatisation donnée à ce projet. La position du Conseil communal a toujours été la même, à savoir que le Canton avait promis un pont provisoire, et maintenant, sous prétexte d'économies, cette mesure de chantier est abandonnée (il est important de noter que le pont provisoire n'est pas soumis à mise à l'enquête). Le Conseil communal a proposé la réduction du pont à une seule voie de circulation, ce qui n'est pas compatible avec la législation en vigueur. Le Canton nous a également demandé si nous étions disposés à retirer notre recours auprès du Tribunal administratif, ce que nous avons refusé. Par conséquent, dès aujourd'hui, nous avons convenu qu'aucune nouvelle communication sur le sujet sera délivré ni aux riverains ni à la presse tant que le Tribunal n'aura pas statué sur notre recours. Lorsque la décision du Tribunal sera donnée, nous nous en conformerons. Nous aurons ainsi fait tout notre possible pour sauvegarder les intérêts de la commune et des riverains, mais nous avons maintenant atteint les limites de nos possibilités.

L'assemblée n'ayant pas de question, **M. Martin Wettstein** remercie ses collègues du Conseil communal pour leur engagement durant cette année 2012, pour le travail constructif, la collégialité qui règne durant les séances et la très bonne entente. Il remercie également le personnel administratif, Mmes Chantal Gobet et Sabine Barras, qui accomplissent un travail immense et souvent dans l'ombre. Sans leur engagement, beaucoup de tâches ne seraient pas accomplies. Il remercie aussi l'employé communal, M. Daniel Chablais pour ses nombreuses tâches et lui souhaite un hiver moins rigoureux afin qu'il garde la santé et que les comptes communaux se portent mieux. Il remercie encore toutes les personnes qui oeuvrent pour la commune, soit au niveau de la conciergerie, la déchetterie, l'accueil extra-scolaire et toutes autres tâches. Il remercie également les citoyens pour leur confiance et leur souhaite un bel été.

L'assemblée communale est close à 21h05.

La secrétaire :



Sabine Barras

Le syndic :



Martin Wettstein